N°3285
Entrée le 05.01.2026
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse commune du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et du ministre des Finances à la question parlementaire n° 3285 du 3 décembre 2025 de l'honorable Députée Sam Tanson.

1. **Comment le gouvernement évalue-t-il, du point de vue luxembourgeois, les risques juridiques, financiers et géopolitiques liés à la mise en place d'un «prêt de réparations» adossé aux avoirs d'État russes immobilisés dans l'UE ?**

   Le Conseil européen des 18 et 19 décembre 2025 a retenu que le soutien à l'Ukraine prendra la forme d'un prêt accordé par l'Union européenne, financé par un emprunt commun.
   Le Luxembourg s'était montré prêt à soutenir également d'autres options proposées.

2. **Le gouvernement soutient-il le principe d'utiliser les avoirs souverains russes immobilisés comme base d'un mécanisme commun de financement de l'Ukraine, pour autant qu'un cadre juridique robuste et des garanties de partage des risques soient mis en place au niveau de l'UE ? Dans la négative, quelles alternatives concrètes le Luxembourg défend-il afin d'assurer sans délai un soutien financier pérenne et suffisant à l'Ukraine ?**

   Le Luxembourg soutient l'approche retenue au niveau européen, qui prévoit l'octroi à l'Ukraine d'un prêt de 90 milliards d'euros pour 2026-2027, financé par un emprunt de l'Union européenne et garanti par le budget européen.

3. **Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il choisi de ne pas commenter publiquement le courrier adressé par le Premier ministre belge à la Commission européenne, alors que de nombreux autres gouvernements européens se sont prononcés publiquement et sans délai ?**

   Le Gouvernement a choisi de ne pas s'exprimer publiquement sur des négociations en cours au niveau de l'Union européenne.

Luxembourg, le 5 janvier 2026.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN